



La Hague, le 28 novembre 2017

Annule et remplace la note du 29 mars 2016

**NOTE DE REGLEMENTATION C.E**  
**N° 33**

**OBJET** : Billetteries Piscines

**1 – Principes généraux**

Le Comité d'Établissement AREVA NC La Hague propose aux ouvriers du CE AREVA NC La Hague, la possibilité d'acheter des entrées Piscines en ligne sur le site du CE et/ou directement au BGAS.

Possibilité d'acheter un maximum de 5 carnets de 10 entrées piscines adultes et enfants confondus par année calendaire. Le carnet accès Espace Détente compte comme un carnet d'entrée Piscine.

Possibilité d'achat d'un carnet supplémentaire pour les familles nombreuses c'est-à-dire avec 3 enfants et plus.

Paiement par chèque bancaire ou prélèvement à l'achat au BGAS.

Paiement par Carte Bancaire sur le site du Comité d'établissement.

Il n'y aura aucun remboursement de cartes, de carnets, de contre-marques, d'entrées piscines, etc, par le Comité d'Établissement.

**2 – Tarifs**

Mode de calcul des tarifs CE, la participation du Comité d'établissement est en fonction des prix pratiqués par les prestataires « piscines ».

-Pour les carnets d'un montant supérieur à 20 € la participation du CE sera de 10€ par carnet,

-Pour les carnets d'un montant inférieur ou égal à 20 € la participation du CE sera de 50% par carnet.

Ces Tarifs seront révisables en fonction des prix pratiqués par les prestataires « piscines ».

Voir le Tableau « Tarifs de la billetterie Piscines »

**3– Application**

Cette note prend effet à compter du 28 novembre 2017

**Le Secrétaire du CE**

**M.MAHIEU Fabrice**